

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, tenue le mardi 3 mars 2020 au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil et à laquelle étaient présents :

*M. Guillaume Vermette
Mme Myriam Goulet
Mme Diane Bilodeau*

*Mme Diane Pouliot
Mme Sylvie Lemelin*

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Manon Goulet, mairesse.

Est aussi présent, madame Josette Dufour, directrice générale & secrétaire-trésorière.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION**
2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2020**
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 *Comptes et adoption;*
 - 4.2 *Absence prolongée – Mme Denise Lapierre, conseillère;*
 - 4.3 *Budget 2020 003956 PU-REG déficit d'exploitation (OMH);*
 - 4.4 *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Année 2020.*
5. **DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX) :**
 - 5.1 *Les communiqués;*
 - 5.2 *Question(s) de l'assemblée;*
 - 5.3 *Forfait de consultation générale – Morency Société d'avocats;*
 - 5.4 *Confirmation des membres du comité de pilotage et de suivi de la politique Familles et Aînés.*
6. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 6.1 *Réalisation des travaux de la rue du Repos;*
 - 6.2 *Contrat pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium abat-poussière (chlorure de calcium liquide AP-35) année 2020;*
 - 6.3 *Approbation du rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2019.*
7. **DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**
8. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
9. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**
 - 9.1 *Avis de motion - projet de règlement #348-20 modifiant le règlement de zonage #247-04;*

- 9.2 *Adoption du premier projet de règlement #348-20 modifiant le règlement de zonage #247-04;*
 - 9.3 *Avis de motion - projet de règlement #349-20 modifiant le règlement de construction #248-04;*
 - 9.4 *Adoption du premier projet de règlement #349-20 modifiant le règlement de construction #248-04;*
 - 9.5 *Confirmation de conformité 127, rue Lapierre;*
 - 9.6 *Demande de dérogation mineure DPDRL200002, 174, 1^{er} Rang Ouest;*
 - 9.7 *Demande de dérogation mineure DPDRL200010, 92, 2^e Rang Est;*
 - 9.8 *Suivi de la demande de dérogation mineure 2019-010, 292, Labrecque.*
10. **DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE**
11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION

Les membres du conseil se lèvent et ont un moment de réflexion.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Au point 5.1, il y a ajout d'une demande d'appui pour le projet piscine municipale Saint-Charles. Aussi, un point est ajouté 5.4 - Confirmation des membres du comité de pilotage et de suivi de la politique Familles et Aînés.

200301

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour modifié de la présente séance soit adopté tel que lu et présenté.

Adopté unanimement.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2020

Quelques modifications sont apportées.

200302

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 4 février 2020 tel que présenté après modifications et déposé à la table du conseil.

Adopté unanimement.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:

4.1 COMPTES ET ADOPTION

200303

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois de février 2020 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement :

<i>Administration générale :</i>	<i>11 960.61</i>	<i>\$</i>
<i>Sécurité publique:</i>	<i>14 343.47</i>	<i>\$</i>
<i>Transport routier:</i>	<i>45 874.02</i>	<i>\$</i>
<i>Hygiène du milieu:</i>	<i>13 116.43</i>	<i>\$</i>
<i>Santé & Bien-être</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>Aménagement et urbanisme</i>	<i>2 219.89</i>	<i>\$</i>
<i>Loisirs et culture:</i>	<i>420.14</i>	<i>\$</i>
<i>Frais de financement :</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>Activités financières :</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>TOTAL :</i>	<i>87 934.56</i>	<i>\$</i>

Adopté unanimement.

4.2 ABSENCE PROLONGÉE – MME DENISE LAPIERRE, CONSEILLÈRE

Le mandat d'un membre du conseil qui fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de ce délai, si le membre n'assiste pas à cette séance, qu'il s'agisse d'une séance ordinaire ou extraordinaire.

Lorsque le défaut d'assister aux séances du conseil est dû à un motif sérieux, hors de contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou, selon le cas, du district électoral ou du quartier, le conseil peut décréter que ce défaut n'entraîne pas la fin du mandat.

200304

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE le conseil décrète que le défaut d'assister aux séances du conseil par Mme Denise Lapierre, conseillère, n'entraîne pas la fin du mandat vu le motif sérieux et hors de contrôle.

Adopté unanimement.

4.3 BUDGET 2020 003956 PU-REG DÉFICIT D'EXPLOITATION (OMH)

200305

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais accepte le budget 2020 (déficit d'exploitation) de l'Office municipal d'habitation, et ce pour l'année 2020, contribue financièrement pour une somme de 15 135\$ et verse ladite somme sur dépôt des états financiers annuels 2020.

Le tout en référence au document budgétaire reçu de la Société d'habitation du Québec daté du 6 février 2020.

Adopté unanimement.

4.4 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

CONSIDÉRANT QUE les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

200306

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à la députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, d'autoriser une contribution financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal offert par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE la municipalité puisse faire parvenir une liste des travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour l'année 2020 ainsi que leurs coûts;

QUE ladite liste soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté unanimement.

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):

5.1 LES COMMUNIQUÉS :

5.1.1 AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

Projet de résolution

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE,

200307

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté unanimement.

5.1.2 MAISON DES SOINS PALLIATIFS DU LITTORAL

En collaboration avec l'Anglicane et au profit de la Maison des soins palliatifs du Littoral de Lévis, un évènement est organisé afin de recueillir des fonds. L'évènement est une pièce de théâtre « Le dernier sacrement » produite et mise en scène par le comédien, Denis Bouchard. Le coût est de 100 \$/billet.

200308

IL EST, EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU de procéder à l'achat d'un billet au coût de 100 \$.

Adopté unanimement.

5.1.3 INVITATION AU 5^E RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL – 29 AVRIL 2020

La Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec ses partenaires de la Table sur le développement local et régional, réunit chaque année tous les acteurs et professionnels du développement des MRC, afin d'échanger sur des enjeux importants concernant l'avenir de nos territoires.

La 5^e édition aura lieu le mercredi 29 avril 2020 au Centre des congrès Mont-Sainte-Anne situé au 500, boulevard du Beau-Pré, Beaupré. Le coût d'inscription est de 195 \$.

200309

IL EST, EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU d'autoriser l'inscription de Mme Josette Dufour, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement.

5.1.4 INVITATION ET DEMANDE DE COMMANDITE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs – régionale de Chaudière-Appalaches organise un évènement-bénéfice aux profits de la fondation. Un méchoui aura lieu le samedi 21 mars 2020 à 19h à la salle des loisirs de St-Lazare. Le coût du billet est de 45\$ ou 360\$ pour 8 places.

Le conseil décide de ne pas donner suite à la présente demande.

5.1.5 DEMANDE D'APPUI - PROJET DE PISCINE MUNICIPALE SAINT- CHARLES

Ce point est ajouté séance tenante.

CONSIDÉRANT l'importance des partenariats dans le partage d'équipements entre municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la résolution proposée mentionne que la municipalité de Saint-Gervais serait un futur utilisateur alors que la municipalité dispose actuellement d'un équipement similaire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'appui met en lumière qu'une réflexion demeure à venir notamment sur l'avenir de la piscine municipale de Saint-Gervais;

Les membres du conseil décident de ne pas donner suite à la demande d'appui.

5.2 QUESTION(S) DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'est posée

5.3 FORFAIT DE CONSULTATION GÉNÉRALE – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CONSIDÉRANT les besoins municipaux réguliers de consultation générale et ponctuelle auprès des procureurs de la municipalité;

200310

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU d'accepter l'offre forfaitaire de Morency Société d'Avocats, daté du 27 janvier 2020 pour de la consultation d'ordre générale et ponctuelle en 2020, soit au montant de 1 000\$ plus les déboursés et les taxes.

Adopté unanimement.

5.4 CONFIRMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE ET DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILLES ET AINÉS

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale de mise à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la municipalité devait, dans le cadre de la démarche de mise à jour de sa politique familiale et Municipalité amie des aînés, nommer un comité de pilotage de la démarche au niveau municipal;

ATTENDU la résolution 180520 confirmant la création d'un comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) et citant partiellement sa composition;

ATTENDU la résolution 191216 confirmant la mise à jour de la Politique Familles et Aînés et adoptant le plan d'action quinquennal 2020-2024 qui lui est associé ;

ATTENDU la résolution 191217 confirmant que la municipalité a créé et mis sur pied un comité de suivi du plan d'action, conformément aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de la Famille ;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer notamment au ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de la Famille la composition finale desdits comités (pilotage et suivi du plan d'action);

EN CONSÉQUENCE,

200311

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU QUE la municipalité confirme que les comités de pilotage et de suivi du plan d'action 2020-2024 de la Politique Familles et Aînés comprennent notamment les membres suivants :

- *Diane Bilodeau, conseillère et Responsable de la question de la famille et des aînés (RQFA)*
- *Gilles Nadeau, représentant des aînés et du Réseau FADOQ*
- *Denise Lapierre, conseillère municipale*
- *Diane Pouliot, conseillère municipale*
- *Johanne Audet, représentante des organismes communautaires*
- *Valérie Roy, représentante des familles*
- *Christian Deschênes, représentant des familles*
- *Vincent Deschênes, représentant des aînés*
- *Suzanne Larrivée, représentante des aînés*
- *Jonathan Lévesque, responsable des loisirs*
- *Vincent Bilodeau, représentant des jeunes*

Adopté unanimement.

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS:

6.1 RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA RUE DU REPOS

Étant donné qu'il y a présence de conflit d'intérêts, Mme Manon Goulet, mairesse, se retire de la salle momentanément pour la prise de décision.

ATTENDU QUE la résolution n° 190914 autorise la finalisation des infrastructures de la rue du Repos;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la planification annuelle 2020 du Plan triennal d'immobilisations adoptée en décembre dernier;

ATTENDU QUE les conditions stipulées à ladite résolution sont assurées;

200312

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

ET RÉSOLU d'autoriser le lancement de l'appel d'offres pour permettre à la municipalité de faire le choix de l'entreprise (le soumissionnaire qui sera le fournisseur) qui réalisera les travaux;

De mandater au plus tôt le service de génie de la MRC de Bellechasse concernant la finalisation des plans et devis pour la finalisation des infrastructures de la rue du Repos et aussi de préparer tout autre document nécessaire au bon cheminement de ce projet.

Adoptée unanimement.

6.2 CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT ET L'ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE (ABAT-POUSSIÈRE) 2020

CONSIDÉRANT QUE le besoin estimé pour l'année 2020 est de 31 000 litres d'abat-poussière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 soumissions;

Tableau des prix reçus :

<i>Entreprise</i>	<i>Prix au litre sans les taxes</i>
- <i>Somavrac c. c.</i>	<i>0,3730 \$</i>
- <i>Bourget</i>	<i>0,3895 \$</i>
- <i>Multiroutes</i>	<i>0,429 \$</i>

Conformément au règlement n° 337-18 sur la gestion contractuelle portant sur le contrôle et le suivi budgétaire, il est recommandé d'attribuer le contrat à la firme « Somavrac c. c. » pour l'année 2020 (plus bas soumissionnaire conforme).

200313

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais octroie, à la firme « Somavrac c. c. » le contrat 2020 pour la fourniture, le transport et l'épandage de 31 000 litres d'abat-poussière liquide de type chlorure de calcium 35 %, soit pour un prix de 0,3730 \$/litre plus les taxes.

Adoptée unanimement.

6.3 APPROBATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du Rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2019;

200314

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais entérine le Rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2019 produit par la MRC de Bellechasse conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

Adoptée unanimement.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

8. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL :

Les conseillers(ères) discutent de leurs dossiers respectifs à tour de rôle.

9. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT :

9.1 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT #348-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #247-04

Je soussignée, Guillaume Vermette, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté le projet de règlement #348-20 modifiant le règlement de zonage #247-04 concernant des nouvelles dispositions pour les conteneurs et modification du plan de zonage par l'ajout d'un usage dans la grille de spécifications concernant la zone 17-M de façon à autoriser l'usage « Vente au détail ou location de véhicules moteurs apparentés ».

Conseiller

9.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #348-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #247-04

Conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 124, le conseil de la municipalité doit adopter un projet de règlement.

200315

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais adopte le projet de règlement 348-20 modifiant le règlement de construction 247-04 et transmet à la municipalité régionale de comté de Bellechasse une copie certifiée conforme du projet et de la résolution par laquelle il est adopté.

Adopté unanimement.

9.3 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT #349-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #248-04

Je soussignée, Diane Pouliot, conseillère, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté le projet de règlement #349-20 modifiant le règlement de construction #248-04 concernant des nouvelles dispositions de façon à restreindre les garages de toile d'usage commercial, industriel et agricole.

Conseillère

9.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #349-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #248-04

Conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 124, le conseil de la municipalité doit adopter un projet de règlement.

200316

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT

APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais adopte le projet de règlement 349-20 modifiant le règlement de construction 248-04 et transmet à la municipalité régionale de comté de Bellechasse une copie certifiée conforme du projet et de la résolution par laquelle il est adopté.

Adopté unanimement.

9.5 CONFIRMATION DE CONFORMITÉ 127, RUE LAPIERRE

ATTENDU l'acte notarié de 2010 entre la municipalité de Saint-Gervais et M. Gaétan Langlois et Monique Lapointe – inscription 17 715 478;

ATTENDU l'article 7 de l'acte notarié « N'ériger aucune construction sur le terrain vendu si ce n'est à une distance d'au moins 25 pieds en retrait de la rue »;

ATTENDU qu'après étude (urbanisme et notaire), le règlement de 2010 et même, celui de 2020, stipulent que le retrait de la rue exigé (marge de recul avant) est de 6.0 mètres ou 19,69 pieds;

ATTENDU que le certificat de localisation de la propriété située au 127 rue Lapierre, Saint-Gervais montre une distance 6,60 mètres ou 21,65 pieds (marge de recul avant);

ATTENDU que la marge de recul avant actuelle dépasse les exigences minimales prescrites au règlement;

200317

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais déclare la propriété située au 127, rue Lapierre conforme aux normes en ce qui a trait à la marge de recul avant exigée.

Adopté unanimement.

9.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDRL200002

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure DPDRL200002 relativement à l'immeuble du 174, 1^{er} Rang Ouest à Saint-Gervais;

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorisera cette demande de dérogation mineure seulement suite à une recommandation de celle-ci par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est favorable;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette dérogation mineure n'est pas susceptible de causer un préjudice au voisinage puisque, selon la firme Global concept, la maison non liée à la ferme est protégée des odeurs en provenance du présent élevage par d'autres bâtiments de grandes dimensions et que cette résidence n'est pas dans l'axe des vents dominants.

Le règlement de zonage no 247-04 stipule que :

Article 121 : Normes relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole

Qui dit que toute nouvelle construction, agrandissement ou rénovation doit être autorisé en fonction du respect des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage, aux lieux d'entreposage situés à plus de 150 mètres d'un établissement animal, et à l'épandage des engrais de ferme.

Actuellement la distance séparatrice relative aux odeurs prescrites est de 103 mètres. Toutefois, vu l'objectif d'augmenter le nombre d'unités animales, il faut considérer l'ensemble des bâtiments pour évaluer la dérogation. Ainsi, le plus proche bâtiment se situe à seulement à 91,4 mètres.

Donc, en résumé,

La demande de dérogation mineure si elle est accordée permettra la construction d'un poulailler qui augmentera l'élevage à 80 000 poulets de façon à ce que les dispositions minimales relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole ne puissent être conformes puisqu'il y a déjà une résidence existante localisée à 91,4 mètres de la maison voisine la plus proche.

200318

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure no DPDRL200002 affectant le 174, 1^{er} Rang Ouest, qui consiste à autoriser les travaux de construction d'un nouveau poulailler de façon à ce que les dispositions minimales relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole ne puissent être conformes, et ce telle que déposée au service d'urbanisme.

Adopté unanimement.

9.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDRL200010, 92, 2^E RANG EST

La municipalité a reçu une demande de dérogation mineure DPDRL200010, 92, deuxième rang Est. À cet effet, le conseil informe la population que ladite demande sera traitée lors de la séance du 7 avril 2020. Ainsi un avis public sera publié à cet effet, dans le Gervaisien de mars.

9.8 SUIVI DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-010, 292, LABRECQUE

ATTENDU la résolution no 190919;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif en urbanisme du 5 septembre 2019;

200319

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE

APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET

ET RÉSOLU de réitérer l'accord du conseil municipal autorisant ainsi la demande de dérogation mineure no 2019-010 affectant le 292, Labrecque.

Adopté unanimement.

10. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE

10.1 ----

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussignée, Josette Dufour, directrice générale et secrétaire-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce mardi 3 mars 2020.

*Josette Dufour
Directrice générale & secrétaire-trésorière*

II. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

200320

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20h55.

Adopté unanimement.

Je soussigné, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

*Manon Goulet
Mairesse*

*Josette Dufour, OMA
Directrice générale & secrétaire-trésorière*